Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 049-200077402-20250627-DCS25_06_27_11-DE

N° de feuillet 2025/……
Le Président
Thierry GALLARD

COMITE SYNDICAL DU 27 JUIN 2025
DELIBERATION DCS 25_06_27_11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept juin, à neuf heures trente, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni à Segré-en-Anjou-Bleu le Comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, au siège d'Anjou Bleu Communauté, sous la présidence de Monsieur Thierry Gallard, président du SEA.

Communauté de Communes	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	**M. GRIMAUD Gilles**	**Titulaire**	x		
	M. ANNONIER Claude	**Titulaire**	x		
	M. AUBRY Fabien	**Titulaire**		x	
	M. MARY Yves	**Titulaire**	x		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			x
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			x
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	**M.GUILLEUX Jean-Philippe**	**Titulaire**		x	
	M. RIGAUD David	**Titulaire**	x		
	M. CHERBONNIER Noël	**Titulaire**	x		
	Mme DESMARRES Martine	**Titulaire**			x
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			x
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant		x	
CC LOIRE LAYON AUBANCE	**M. GALLARD Thierry**	**Titulaire**	x		
	M. SCHMITTER Marc	**Titulaire**		x	
	M. NOYER Robert	**Titulaire**	x		
	M. LAVENET Vincent	**Titulaire**	x		
	M. DAVY Gilles	**Titulaire**			x
	M. FONTENEAU Jean-Jacques	**Titulaire**	x		
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			x
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			x
	M. LEHEE Stephen	Suppléant			x
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	**M. GLEMOT Etienne**	**Titulaire**	x		
	M. BUREAU Arnaud	**Titulaire**	x		
	M. BRU Jean-Pierre	**Titulaire**	x		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	**Titulaire**	x		
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant			x
	M. NIREFOIS David	Suppléant			x

Assistaient également à la réunion :
M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Valérie BERTIN - DAF, Mme Aurélie LACROIX - DST, M. Renan BOURGEAIS - responsable suivi exploitation et Mme Maryse BERNHARD - chargée de la vie institutionnelle.

Secrétaire de séance : Noël CHERBONNIER, délégué de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Délégués titulaires en exercice : 18
Nombre de titulaires présents : 13
Nombre de suppléant présent et votant : 0
Nombre de pouvoir : 1 (de F AUBRY à Y MARY)
Nombre de votants : 14
Date de la convocation : 20 juin 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 049-200077402-20250627-DCS25_06_27_11-DE

OBJET : CONCLUSION D'UN AVENANT n°4 AU CONTRAT DSP SECTEUR LAYON CONCLU AVEC SAUR

Annexe : projet d'avenant n°4

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération SIA24-10-13-01 en date du 24 octobre 2013 du SIAEP de la région du Layon relative à la conclusion d'un contrat d'affermage avec la société SAUR pour une période de 12 ans du 01/01/2014 au 31/12/2025,

Vu la délibération du SEA n°2018-29-VI-19 autorisant la conclusion d'un avenant N°1 pour transférer au SEA le contrat avec le délégataire SAUR sur le secteur LAYON à compter du 01/01/2018

Vu les délibérations 2019/25-X/14 et DCS23_31_03_19 autorisant successivement la mise en œuvre de 2 autres avenants (N°2 et N°3°) venant modifier la rémunération du délégataire puis différents autres points du contrat,

Considérant la nécessité de mettre à jour par voie d'avenant les conditions du programme pluriannuel de renouvellement des équipements électromécaniques sur le secteur Layon,

Le Président expose :

Le contrat d'affermage du secteur du Layon a été conclu avec la société SAUR pour une période de 12 ans s'achevant le 31 décembre 2025.

Dans le cadre du contrat, SAUR a déployé un protocole de télérelève basé sur une technologie radio dit G2. Certains modules arrivent en fin de vie et ne communiquent plus. SAUR doit renouveler certains compteurs en 2025, que le SEA devrait à nouveau renouveler en 2026 pour qu'ils soient compatibles avec le protocole de communication LORAwan.

Après discussion, il est proposé de conclure un avenant permettant un renouvellement des compteurs défectueux par des compteurs compatibles Lorawan, en échange d'une baisse de l'objectif de télérelève des compteurs, afin d'éviter une mauvaise qualité de service pour l'abonné via la pose de 2 compteurs neufs sur 2 années consécutives.

Par ailleurs, une mise à jour du programme pluriannuel de renouvellement des équipements électromécaniques est nécessaire sur le secteur Layon.

Il est proposé de conclure un avenant n°4 prévoyant :

- Un renouvellement, par la société SAUR, de 200 compteurs et 60 modules compatibles avec le protocole de communication LORAwan,
- Une révision à la baisse de l'objectif de télérelève des compteurs pour l'année 2025, à un taux de couverture de 81% des usagers desservis,
- Une mise à jour du programme pluriannuel de renouvellement des équipements électromécaniques.

N° de feuillet 2025/……
Le Président
Thierry GALLARD

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Autorise le président, ou son représentant, à conclure un avenant n° 4 au contrat DSP secteur Layon conclu avec SAUR**
- **Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'application et l'exécution de la Présente.**

Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention
Unanimité

Signé électroniquement par : Thierry Gallard
Date de signature : 08/07/2025
Qualité : Président du Syndicat d'Eau de l'Anjou

Transmise au contrôle de légalité via SLOW cf. tampon
Liste des délibérations affichée le même jour

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 049-200077402-20250627-DCS25_06_27_11-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.